

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

Séance du 18 Janvier 2016

Date de convocation : le 12 janvier 2016

L'an deux mille seize, le dix-huit janvier à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Etaient Présents : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Jérôme NALYWAJKO, Jacques DUFOURNIER, Éric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Romuald GENTY, Francis CROCHET, Christophe DESCHAMPS, Fabrice AUFFRET, Rémi JAVOY, Katia COURTOIS

Pouvoirs : Nathalie RIETH donne pouvoir à Martine BAUDOIN

Romuald GENTY a été nommé Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 10 décembre 2015
2. Décision modificative d'ordre budgétaire
3. Questions diverses

Madame le Maire constate que le quorum est atteint ; elle ouvre la séance à 20 h 30.

× **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2015 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2016/01	Décision modificative d'ordre budgétaire au titre de l'année 2015
------------------------------------	--

Madame COROLEUR présente aux membres du Conseil un tableau pour expliquer aux élus la décision modificative d'ordre budgétaire qui est à prendre au titre de l'année 2015 :

- chapitre 41- opérations patrimoniales : dépenses = + 8463.68 euros
- chapitre 41 – opérations patrimoniales : recettes = de 8463,68 euros.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononcent, à l'unanimité, pour cette décision modificative d'ordre budgétaire.

× **Questions diverses :**

- **Intervention de Francis Crochet :**

Francis Crochet souhaite revenir sur les tensions entre l'école et la Mairie.

Il propose un texte à la lecture et demande que celui-ci apparaisse sur le compte-rendu du Conseil Municipal ; il précise qu'il n'a rencontré ni les enseignantes, ni les parents d'élèves, et que ce texte lui est personnel.

« Je tiens à faire part aux membres du Conseil Municipal de mon inquiétude concernant les relations plus que tendues entre l'école et la mairie. Ces relations qui à terme, si elles perduraient, pourraient avoir des conséquences néfastes sur l'avenir de notre école.

Si le domaine scolaire, sous la responsabilité de l'Éducation Nationale et le domaine périscolaire, sous la responsabilité de la Mairie, ont des règles bien définies, la concertation entre les acteurs concernés, avec les parents d'élèves, me paraît primordiale pour que s'installe une bonne complémentarité nécessaire au bon fonctionnement de la journée scolaire et périscolaire de nos enfants, des enseignant(e)s et du personnel communal.

Si le respect des règles me paraît nécessaire au bon fonctionnement de la vie scolaire et périscolaire, il me semble que concernant le domaine sous la responsabilité communale, la manière de les faire appliquer a participé en partie au développement de ce climat de tension. C'est d'autant plus regrettable, que la mise en place de la réforme sur les nouveaux rythmes scolaires a demandé un investissement important de la Municipalité et plus particulièrement de Madame l'Adjointe aux Affaires Scolaires. Attention à ne pas gâcher tout ce travail. L'escalade verbale ou écrite ne fera qu'aviver les tensions.

Mettons-nous autour d'une table, d'un café, autant de fois qu'il le faudra. Nous sommes dans une petite commune. Alors un peu de convivialité que diable !!! Que les efforts consentis depuis de nombreuses années et mandats par tous les élus pour sauvegarder notre école ne soient pas vains. »

Martine Baudoin précise que le meilleur moyen d'apaiser le climat est de cesser d'en faire débat et que cette lettre ne peut que raviver les tensions, il faut cesser d'en parler et continuer de travailler ; malgré cela, Francis Crochet maintient sa proposition de texte.

Elle se sent blessée par les propos diffamatoires des enseignantes et par certains mots du texte lu en séance ; après débat, Francis Crochet accepte de retirer les mots concernés.

Martine Baudoin reproche à Francis Crochet de prendre position sur des situations qui lui ont été relatées, sans connaître ce qui s'est passé.

Elle donne plusieurs exemples : constat de photocopieur laissé en veille à l'école durant les vacances d'été, intervention sur tableau électrique qui a déclenché le chauffage, école numérique en veille, fenêtres mal fermées, refus de se garer sur le parking du restaurant scolaire car perte de temps pour refermer le portail ; insultes par une stagiaire, etc...

Elle ajoute qu'une équipe sérieuse et motivée travaille dans la collectivité, et elle tient à soutenir et défendre les salariés de la commune. Elle reconnaît toutefois que le ton employé dans certaines situations a peut-être parfois été inadapté.

Francis Crochet pense que Martine Baudoin devrait laisser plus de liberté aux salariés.

Cette dernière demande le respect de consignes (*exemple dans la cour : une personne surveille la cour du haut, une autre la cour du bas pour la sécurité des enfants*).

Madame le Maire rappelle que nous sommes en période renforcée de Vigipirate, et que toutes ces consignes données à l'équipe municipale et aux salariés de l'Éducation Nationale (fermeture du portail...) ne sont pas contre l'école mais pour la sécurité des enfants.

Francis Crochet ne remet pas en cause les consignes mais la façon de les faire appliquer.

Eric Mainardi et Jacques Dufournier se demandent comment améliorer et régler ces conflits.

Madame le Maire précise qu'une médiation proposée par Martine Baudoin avait été acceptée par la Directrice de l'école le 15 décembre par mail à 22 h 30 et, néanmoins, dès le lendemain, une lettre a été remise aux parents ou collée dans les cahiers. Vu le contexte, Madame le Maire confirme qu'une médiation ne sera possible qu'avec Monsieur Gabert, responsable hiérarchique des enseignantes de Mézières.

Francis Crochet tient à revenir sur son affirmation car il a bien discuté avec les institutrices et les parents d'élèves à l'arbre de Noël de Mézières.

- Gendarmerie :

Madame le Maire informe :

* qu'une plainte a été déposée pour détérioration sur le portail du Restaurant Scolaire lors du week-end du 1^{er} janvier 2016.

* que la Gendarmerie de Cléry-Saint-André est rattachée à celle de Meung-sur-Loire depuis le 1^{er} janvier.

Katia Courtois signale que des incivilités au Code de la Route sont trop fréquentes au « Stop » de la Rue de Rolland et de la Rue de Manthelon ; l'assemblée propose que la Gendarmerie en soit avisée.

- Téléthon CCVA 2015 :

Le téléthon de la CCVA a rapporté 13.873,17 euros.

- Devis :

Le Conseil Municipal valide un devis de 360 € pour un diagnostic des tilleuls situés près de l'accueil périscolaire.

- Projet de panneaux photovoltaïques :

Une présentation pour un projet de panneaux photovoltaïques sera faite avant la séance de Conseil Municipal du 4 février 2016.

- Comité des Fêtes :

Eric Mainardi expose le rapport du Comité des Fêtes :

- bonne ambiance
- le rapport financier est bon
- des achats de matériels sont prévus en 2016
- projets 2016 :
 - . 18 juin 2016 : soirée à thèmes
 - . 19 juin 2016 : vide-greniers
 - . 13 juillet 2016 : buvette pour la Fête Nationale
 - . 11 septembre 2016 : vide-greniers au château

Madame le Maire lève la séance à 21 h 40, en offrant la galette.

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 4 février 2016 à 20 h 30

En préambule de cette séance, une Commission élargie se tiendra à 20 h 00 pour le projet de ferme de panneaux photovoltaïques.

Danielle COROLEUR	Martine BAUDOIN	Jérôme NALYWAJKO
Jacques DUFOURNIER	Eric MAINARDI	Micheline LINGER
Nicole BOURGOIN	Stéphane MAROIS	Romuald GENTY
Francis CROCHET	Christophe DESCHAMPS	Fabrice AUFFRET
Rémi JAVOY	Katia COURTOIS	